

COCA-Infos 2011-1

1.	Utilisation des \$c et \$d dans les vedettes « auteur-personne »	1
2.	Notices analytiques: article en deux langues paru dans la même revue.....	2
3.	Ressources électroniques: catalogage au contenu et non pas au support	2
4.	Catalogage des clés USB	3
5.	Auteur s'exprimant dans l'exercice de sa fonction	3
6.	Utilisation de la 520.....	3
7.	Réimpressions et tirages multiples.....	4
8.	Différences dans l'utilisation de l'Umlaut et du tréma	4

1. Utilisation des \$c et \$d dans les vedettes « auteur-personne »

Le chapitre 22 des Règles de catalogage RERO a été modifié de façon à être plus conforme au chapitre correspondant des AACR2, notamment en ce qui concerne les éléments à ajouter aux noms.

Le chapitre 22 fait désormais une distinction entre les qualificatifs (\$c) faisant partie intégrante du nom (ex. \$a Leonardo, \$c da Vinci) et les qualificatifs de type fonction/profession (\$a Muller, Adolphe, \$c médecin):

- Dans le premier cas, le qualificatif en \$c doit toujours suivre le nom de la personne (\$a ou, éventuellement, \$b), même en présence des dates, qui ne sont ajoutées comme dernier élément de la vedette que s'il y a besoin de distinguer des homonymes.

Exemple (AACR2):

\$a Joannes, \$c diacre, \$d époque 1226-1240
\$a Joannes, \$c diacre, \$d 12^e siècle

- Dans le deuxième cas, la vedette doit être qualifiée par les dates **OU** par le qualificatif de type fonction/profession. Cependant:
 - Le qualificatif de type fonction/profession ne peut être utilisé que lorsque l'on ne dispose ni de dates ni de la forme développée du nom pour distinguer des homonymes.
 - Une vedette ne peut être qualifiée par les dates **ET** le qualificatif de type fonction/profession que si les dates et la forme développée du nom n'ont pas permis de distinguer des homonymes: dans ce cas-ci, le qualificatif est ajouté comme dernier élément de la vedette.

Exemple :

\$a Dupont, Jacques, \$d 1959-, \$c botaniste
\$a Dupont, Jacques, \$d 1959-, \$c juriste

2. Notices analytiques: article en deux langues paru dans la même revue

Lorsqu'un article paraît dans deux langues dans le même numéro d'une revue, les règles suivantes s'appliquent pour son traitement:

- Une seule notice est à créer;
- Le titre propre et le titre parallèle sont saisis en 245;
- Une zone 246 est aussi créée pour le titre parallèle;
- Si les articles se suivent, la totalité des pages est mentionnée en 580;
- Une zone 500 précise que les textes se suivent ;
- Si les articles ne se suivent pas, les pages sont saisies dans une seule zone 580 et 773, séparées par un point virgule.

Exemple d'articles qui se suivent:

245 13 \$a Résumé de jurisprudence mars à juin 2009 (filiation et tutelle) = \$b Übersicht zur Rechtsprechung März bis Juni 2009 (Kindes- und Vormundschaftsrecht) / \$c par Philippe Meier, Thomas Häberli

246 3_ \$a Übersicht zur Rechtsprechung März bis Juni 2009 (Kindes- und Vormundschaftsrecht)

500 __ \$a Les textes français et allemand se suivent

580 __ \$a \$a In: Revue du droit de tutelle. - Zürich. - Jg. 64(2009), Nr. 4, p. 245-282

773 1_ \$t Zeitschrift für Vormundschaftswesen = Revue du droit de tutelle = Rivista di diritto tutelare \$g 2009/245

Exemple d'articles qui ne se suivent pas:

580 __ \$a \$a In: Revue du droit de tutelle. - Zürich. - Jg. 64(2009), Nr. 4, S. 223-234 ; Jg. 64(2009), Nr. 4, p. 245-282

773 1_ \$t Zeitschrift für Vormundschaftswesen = Revue du droit de tutelle = Rivista di diritto tutelare \$g 2009/223 ; \$g 2009/245

3. Ressources électroniques: catalogage au contenu et non pas au support

Depuis 2004, RERO a adapté sa façon de traiter les ressources électroniques au format MARC qui recommande le catalogage des ressources électroniques selon leur contenu et non selon leur support: la caractéristique principale du document détermine le type de notice. Une carte électronique sur DVD-ROM, par exemple, sera traitée de la façon suivante:

Type de notice: e

006: m |

007: c |

245 \$h [Document cartographique]

300 \$a 1 DVD-ROM

Les logiciels, les données numériques, les multimédia destinés aux ordinateurs ainsi que les systèmes ou services en lignes doivent, en revanche, être traités comme des ressources électroniques, c'est-à-dire:

Type de notice: m

006: m |

007: c |

245 \$h [Ressource électronique]

[300, si besoin et selon les cas]

Attention:

La zone 006 est utilisée pour décrire le support électronique. Par support électronique, il faut comprendre un support lisible au moyen d'un ordinateur ou d'un périphérique d'ordinateur. Les CD de musique ou les vidéos sur DVD ne sont, par conséquent, pas à considérer comme des supports électroniques.

4. Catalogage des clés USB

En accord avec le point précédent, «Ressources électroniques: catalogage au contenu et non pas au support», la façon de traiter les clés USB est déterminée par le contenu du support et non pas par le support lui-même. Une clé contenant des images, par conséquent, sera traitée de la façon suivante:

Type de notice: k
006: m |
007: c |
245 \$h [Image fixe]
300 \$a 1 clé USB

Si, en revanche, la clé USB contient uniquement des documents textuels ou différents types de documents (textes, images, son), elle sera traitée comme une ressource électronique:

Type de notice: a
006: m |
007: c |
245 \$h [Ressource électronique]
300 \$a 1 clé USB

Si la clé USB est un document qui peut être possédé par plusieurs bibliothèques, car préparée et mise à disposition par un organisme en vue d'événements publics (expositions, etc.), elle ne doit pas être considérée comme une notice privée.

5. Auteur s'exprimant dans l'exercice de sa fonction

Lorsque l'auteur d'un document est une personne qui s'exprime dans l'exercice de sa fonction publique (chef d'Etat, Pape, dignitaire religieux, etc.), il est nécessaire de faire deux entrées dans la notice bibliographique:

- Entrée à la collectivité responsable;
- Entrée au nom de la personne qui exerce la charge.

Exemple:

245 00 \$a Exorcisme contre Satan et les anges apostats / \$c Léon XIII
700 0_ \$a Léon \$b XIII, \$c pape
710 2_ \$a Ecclesia catholica. \$b Papa

6. Utilisation de la 520

La zone 520 est une zone dans laquelle l'on saisit des informations sur le sujet ou le contenu général du document: un certain travail d'analyse du contenu du document doit donc avoir été préalablement effectué.

Avec l'intégration des HEP Fribourg et BEJUNE dans RERO, cette zone, qui contient actuellement principalement des résumés/abstracts et des analyses iconographiques, sera aussi utilisée pour l'indexation de la littérature jeunesse avec des descripteurs RERO. Cette indexation sera introduite par le terme « Littérature jeunesse » et chaque descripteur sera séparé par une virgule.

Exemple:

520 8_ Littérature jeunesse: roman psychologique, divorce \$9

La zone 520 ne doit, en revanche, pas être utilisée dans les cas de figure suivants:

- Termes de genre (ex. roman policier, bande dessinée, etc..) isolés, qui doivent être saisis dans une zone de note générique (500);
- Termes décrivant l'utilisation qu'une bibliothèque fait d'un document (lecture suivie, etc.): s'agissant d'informations propres à une bibliothèque et non pas au document, ce genre d'information doit figurer dans une zone locale de classification, et non pas dans une zone de description bibliographique commune à toutes les bibliothèques.

7. Réimpressions et tirages multiples

Les thèses qui sont imprimées à la demande ainsi que les documents qui portent la mention «Transferred to digital printing» en zone 250 ne doivent faire l'objet que d'une seule notice: l'originale. La date de la réimpression est indiquée dans la notice d'exemplaire.

Faute de critères univoques permettant de déterminer quand une réimpression est effectivement une nouvelle édition ou un simple retraitage, une nouvelle notice doit être créée pour les cas autres que ceux indiqués ci-dessus.

8. Différences dans l'utilisation de l'Umlaut et du tréma

Il existe des différences dans l'utilisation de l'Umlaut et du tréma en association avec les trois voyelles « a, o, u » qui doivent être respectées pour que la saisie de ces caractères soit correcte dans le client Virtua. Le choix entre l'Umlaut et le tréma dépend de la langue de l'ouvrage.

Dans le cas de l'**allemand** et du **suédois**, le signe diacritique qui accompagne les voyelles «a, o et u» doit être l'Umlaut. Il existe deux possibilités pour saisir correctement ces caractères avec le clavier:

- Touche combiné a, o, u + «¨»;
- Saisie directe ä, ö, ü

Le tréma doit en revanche être utilisé pour les langues suivantes: **afrikaans, albanais, catalan, chinois, espagnol, estonien, finnois, français, hongrois, islandais, néerlandais, norvégien, portugais, slovaque et turc**. Pour saisir correctement les voyelles «a, o, u» accompagnées de tréma, il faut procéder de la façon suivante :

- Lancer l'application UniHex;
- Saisir la voyelle a, o, u;
- Taper Alt Gr + u et ensuite 0308

Le résultat est une lettre composée de deux caractères, la voyelle et le tréma, et non pas une lettre unique. Ceci est clairement visible lorsqu'on essaie d'effacer la lettre: le tréma est effacé d'abord, la voyelle ensuite.

Pour les lettres «i, y et e», on peut uniquement combiner la touche «¨» avec les touches correspondantes à ces lettres, et dans ces cas, ces caractères sont considérés comme des caractères avec tréma.

La saisie correcte de ces caractères est indispensable pour un tri approprié dans les index de Virtua: l'umlaut est en effet traité comme « ae, oe, ue » alors que le tréma n'est pas pris en compte dans le tri.